

ABONNEMENT

Saumur :

Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

Poste :

Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . .	20
Réclames, —	30
Fautes diverses, —	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 23 JANVIER

Jedi, l'Académie française recevait dans ses rangs M. Gréard, vice-recteur de l'Académie de Paris. M. Gréard, républicain et universitaire, a été l'un des inspirateurs les plus zélés, l'un des collaborateurs les plus actifs des lois scolaires qui déshonorent la République, ruinent et oppriment la France.

Par un contraste frappant, M. Gréard remplace dans son fauteuil M. de Falloux, l'auteur de la loi qui, en 1850, donna à la France la liberté d'enseignement. Sans nous occuper des éloges qu'il accorde par ailleurs à son éminent prédécesseur, allons droit au point capital, à la question de l'enseignement.

M. Gréard adresse à la loi de 1850 des reproches immérités ; à l'en croire, l'Université renonçait au monopole et tout le monde acceptait la liberté d'enseignement. Cet immortel n'est pas né d'hier, il devrait connaître les luttes acharnées, persistantes, soutenues par les catholiques pour conquérir cette liberté. Si les catholiques ont lutté longtemps, c'est que quelqu'un leur résistait. D'où venaient les résistances ? De l'Université et de ceux qui, alors comme aujourd'hui, veulent asseoir l'omnipotence de l'Etat sur les ruines de la liberté individuelle.

Pour les catholiques, dit M. Gréard, « il s'agissait, non de la liberté, mais de la domination. »

Les catholiques avaient la majorité à l'Assemblée nationale, ont-ils détruit la liberté ? ont-ils supprimé l'Université ? Non, ils l'ont défendue même contre les amis de M. Gréard, et c'est M. Thiers qui voulait confier toutes les écoles primaires sans exception aux instituteurs congréganistes. « Ah ! s'écriait-il dans la commission, si l'école devait toujours être tenue comme autrefois par le curé et son sacristain, je serais loin de m'opposer au développement des écoles pour les enfants du peuple ! »

A défaut du curé et du sacristain, M. Thiers se fit contenté « du sonneur de cloches », fit-il un peu ivrogne !

Les catholiques étaient moins exclusifs et l'Université fut maintenue avec un grand nombre de privilèges ; à elle les inépuisables secours du budget, à elle la direction des études par les programmes et le contrôle par les examens. Les catholiques n'eurent qu'une petite place au soleil de la liberté, mais, grâce au dévouement des maîtres et à la générosité des familles, ils accomplirent de grandes choses.

Les catholiques au pouvoir ont respecté la liberté de leurs adversaires. M. Gréard et ses amis devenus les maîtres ont-ils respecté la liberté des catholiques ? Le nouvel académicien le jure par Aristote et Platon, par Descartes et Leibnitz.

Le régime actuel, dit-il, « maintient les franchises de l'intelligence et n'a jamais admis que la liberté de croire ne fit pas partie de la liberté de penser. »

Oui, nous connaissons ce procédé hypocrite qui forge des chaînes au nom de la liberté et qui, tout en rivant les fers sur les mains des victimes, crie à tue-tête Liberté / Liberté ! comme le charlatan qui arrache les dents joue de la grosse caisse pour étouffer les cris du patient.

Les lois auxquelles M. Gréard a si activement collaboré n'ont qu'un but : supprimer la liberté de croire. Mille faits le prouvent ; en voici un bien simple, mais bien significatif :

Un instituteur des Landes renvoie un petit garçon de son école : « Cette décision, écrit-il au père, est motivée par la conduite de cet élève qui voulait faire la prière, quoique j'aie formellement interdit cet acte religieux dans l'école. »

La prière, quel crime ! Un enfant veut prier Dieu, il est expulsé comme un moine, au nom de la liberté de croire ! Trois jours après, son père le ramène à l'école.

— Non, répond le maître, votre fils ne rentrera pas.

— Mais la loi ! dit le père, l'école est obligatoire !

— Non, je ne veux pas !

Voilà comment l'Université si chère à M. Gréard respecte la liberté. Aussi, rien

ne nous révolte comme ces légistes qui cèlent en belles phrases leur libérateur et cachent sous des guirlandes de fleurs académiques leurs violences hypocrites.

Celui-ci a du moins reçu son châtiment, au sein même de l'Académie. M. de Broglie, qui lui répondait, a mis à nu ses sophismes, relevé ses erreurs et l'a placé en face de ses contradictions. Un des champions de la liberté d'enseignement, dit M. de Broglie, était le Père Lacordaire ; qu'auraient fait de lui vos amis et qu'ont-ils fait de sa magnifique école de Sorèze ? « N'aurait-il pas dû s'en bannir lui-même, si mieux il n'eût aimé en être banni par la force ? » Et, continue M. de Broglie, cette liberté d'association que le Père Lacordaire représentait « nous a-t-elle été donnée ? nous est-elle même promise ? Ceux qui en parlent encore ne nous avertissent-ils pas d'avance que le bienfait en sera refusé à toutes les sociétés religieuses, même à celles qui se consacrent au service des pauvres et des mourants ? Ah ! Monsieur, est-ce donc en 1850 que vous avez vu des hommes de parti ne demander la liberté que pour exercer la domination ? »

Nous remercions M. de Broglie d'avoir donné à ce pédagogue d'aussi bons coups de férule.
H. A. MARTIN.

LE TRIOMPHE DE L'ÉMEUTE

La semaine dernière, des scènes ignoblement scandaleuses se sont produites pendant quelques jours à Rouen. Des bandes d'individus envahissaient la cathédrale pour troubler les fidèles. L'exercice du culte était empêché par des gens qui se faisaient gloire de n'en pratiquer aucun. Les cris et les insultes faisaient retentir les voûtes de l'église. On ne s'est pas contenté de cela. Les tapageurs se sont répandus sur la place. Une première fois, ils ont cédé devant la police ; une seconde fois, il a fallu que la troupe intervint. Il y a eu lutte.

Le désordre était aussi complet que possible, tel, pour tout dire en un mot, que le gouvernement a fini par s'émouvoir et par

délibérer sur les mesures à prendre.

Le départ des responsabilités était d'ailleurs facile à faire.

D'un côté, les catholiques réunis dans un édifice consacré à leur culte pour entendre un prédicateur, aux sermons duquel personne n'était forcé d'assister. Ces catholiques ne violaient aucune loi, ne se livraient à aucun désordre et ne se préoccupaient pas de savoir si quelque part dans la ville il se trouvait des personnes professant des opinions différentes des leurs et se réunissant pour conférer sur les questions qui les intéressent.

De l'autre côté, des gens venant, sans qu'ils eussent été réclamés, dans un édifice affecté au culte, troublant la cérémonie par du bruit et des chants inconvenants, couvrant par des injures ou des obscénités la voix de l'orateur, portant volontairement et violemment atteinte à la liberté de leurs concitoyens. Ne se bornant pas à cela d'ailleurs, puisqu'après avoir organisé le désordre dans l'église ils l'organisaient aussi dans la rue, entrant en lutte avec la police et avec la troupe. Ces individus n'avaient point d'ailleurs à arguer qu'on les avait provoqués. On ne leur avait pas demandé de venir à la cathédrale et sur la place publique, nul ne leur disait quoique ce soit.

D'un côté, les perturbateurs ; de l'autre, les citoyens lésés dans l'exercice de leur liberté.

Dans de telles conditions, le gouvernement ayant pour devoir de faire respecter l'ordre et de protéger la liberté, ne pouvait avoir aucune hésitation.

Il n'a pas hésité en effet, il a pris des mesures énergiques.

A ceux qu'on avait troublés dans l'exercice de leur liberté, il a interdit cet exercice. Les conférences religieuses de la cathédrale de Rouen ont été interdites.

Voilà pour la liberté.

Aux autres, il ne sera rien fait ; mais on espère qu'ils voudront bien se contenter de la satisfaction qu'on leur donne en se mettant au service de leurs collègues et de leurs haines.

6 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

Une Institutrice à Berlin

Par M^{lle} Marie MARÉCHAL

CHAPITRE IV

Un mois après, jour pour jour, eut lieu la distribution solennelle des prix au lycée Louis-le-Grand. Chacun y remarqua un petit garçon d'une douzaine d'années, qui escaladait les gradins de l'estrade, comme s'il se fut agi d'aller à l'assaut. Il y remonta souvent, si souvent qu'à la fin les applaudissements éclatèrent de toutes parts, et que l'archevêque de Paris, qui présidait, lui dit en l'embrassant paternellement : « Vous ne voulez donc rien laisser aux autres, mon petit ami ? »

Mais ni les braves enthousiastes, ni les éclatantes fanfares de la musique militaire, ni la joie du triomphe, ne firent oublier un seul instant au lauréat qu'il y avait, dans un coin de la salle, une vieille femme qui pleurait de joie, et une petite fille toute pâle d'émotion qui frappait dans ses mains chaque fois qu'on appelait le nom de Raoul Duparc.

Il courait à elles au sortir de l'estrade, jetait pêle-mêle sur leurs genoux livres et couronnes,

et les embrassait avec une telle effusion, que la branche de giroflée rouge qui se dressait orgueilleusement sur le chapeau de paille d'Italie de la vieille dame, avait reçu déjà bon nombre d'accolades par trop familières.

Quant à Giselle, la moindre feuille de ces glorieuses couronnes lui semblait plus précieuse que tout l'or du monde, et dans la vaste salle, témoin de ces innocents triomphes, nul cœur ne battit avec une joie plus pure et une tendresse plus vive que celui de la petite sœur de Raoul.

L'année suivante, Greppo dut arborer deux jours de suite ce fameux chapeau de paille, qui sommeillait d'ordinaire, dans un repos complet, sur son lit de mousseline, tout capitonné d'ouate.

Cette année-là, Giselle eut sa distribution de prix, elle aussi, et ses couronnes à recueillir.

La supérieure de la Visitation, où la brodeuse donnait une fois par semaine des leçons d'ouvrages à l'aiguille, frappée de la gentillesse et de l'intelligence précoce de la petite fille, qui accompagnait toujours sa vieille amie, avait offert charitablement de se charger de cette éducation, et depuis un an, Giselle profitait de son mieux des enseignements de toutes sortes qui lui étaient donnés.

Dès le premier jour, la grande salle d'études avec les cartes, les sphères, les livres et les pupitres, lui parut un lieu béni, une sorte de cénac-

le, où elle recevait avec recueillement l'instruction qu'elle n'aurait jamais osé espérer. Aussi, en peu de temps, dépassa-t-elle toutes ses compagnes. Sa rare intelligence, son esprit clair et lucide, aidés par une application sans relâche, lui firent franchir avec une merveilleuse facilité les premiers degrés de l'échelle de la science, et à la fin de l'année, le nom de Giselle Duparc était acclamé à la Visitation, comme celui de Raoul à Louis-le-Grand.

Pendant les années qui suivirent, la tendresse et l'union des deux orphelins ne se démentirent pas un instant ; en ses jours de sortie, Raoul ne connaissait plus qu'une promenade : le long parcours de la rue d'Enfer à la barrière du Trône ; et lorsque, sur la porte du petit parloir, impatient et anxieux, il voyait arriver Giselle, fraîche et souriante, dans sa robe de pensionnaire, avec le ruban bleu en sautoir, Raoul s'estimait le plus heureux des écoliers.

Le temps ne reste pas oisif. Tous deux grandirent ainsi pendant que Greppo vieillissait. D'année en année, il lui avait fallu changer le numéro de ses verres de lunettes, et depuis quelque temps déjà, elle se demandait avec inquiétude si elle pourrait travailler jusqu'à ce que « les chers enfants » fussent hors de peine.

Jamais elle ne s'était ouverte à eux de ces sollicitudes pleines d'angoisse, et cependant com-

ment faire ? N'était-ce pas au mois de juin prochain que Raoul allait passer ses examens pour Saint-Cyr ? Comment payer la première année de pension si lourde avec le trousseau ?

La pauvre femme, sans appui, sans protection, sans conseils, fière dans sa pauvreté, n'eut pas même le soupçon qu'elle pouvait réclamer l'appui de l'État pour un candidat sans fortune, et un beau jour, elle s'en alla seule au couvent, au milieu de la semaine, pour consulter la jeune pensionnaire, dont la raison précoce et le caractère sérieux lui inspiraient déjà grande confiance.

— Ne parlons pas de tout cela à votre frère, mon enfant, lui dit-elle ; gardons-nous de le troubler dans ses études ; et puis, je le connais, le cher garçon, il serait capable de s'engager plutôt que de nous causer un embarras. Mais en vérité, que faire ?

— C'est bien simple, Greppo, répondit la jeune fille, qui avait réfléchi un instant. Voilà mon éducation terminée, et je suis en état d'appréhender aux autres ce qu'on m'a si généreusement enseigné ici. Les places d'institutrice ne sont pas rares ; on en offre souvent à M^{lle} la supérieure, et je sais, en outre, qu'au Mouton, où il vient tant de grand monde, on ne demandera pas mieux que de nous aider aussi.

— Mais, ma chère aimée, reprit Greppo, le trousseau se paie tout de suite, ainsi que le pre-

Voilà pour l'ordre.

Nous ne serons pas assez naïfs pour manifester la moindre surprise. Du gouvernement actuel, les conservateurs et les catholiques n'ont, l'expérience nous l'a appris, rien à espérer, rien à attendre, pas même la justice, moins peut-être la justice que tout autre chose.

La leçon qui se dégage des événements de Rouen sera comprise. Les perturbateurs n'oublieront pas qu'il leur suffit d'exprimer une volonté pour que le gouvernement s'incline avec humilité devant leurs exigences. Ce n'est après tout qu'un scandale de plus.

Nous lisons dans la France nouvelle :

« Les troubles de Rouen sont apaisés. Oui, mais ce calme relatif n'a été obtenu que par la suppression même des conférences contre lesquelles étaient dirigées les manifestations.

« Il n'est pas besoin de dire que si M^r l'archevêque de Rouen a décidé la cessation des conférences, c'est qu'il y a été contraint parce que la liberté du culte n'était pas assurée, soit par l'autorité municipale, soit par l'autorité préfectorale.

« Le maire et le préfet n'ont-ils pas voulu intervenir d'une manière efficace? Ne l'ont-ils pas pu? Pour le préfet tout au moins, nous serions assez disposés à croire qu'il a vu sans peine les désordres dont il s'agit. M. Hendlé, ancien secrétaire de Jules Favre, est israélite, comme un grand nombre des hauts fonctionnaires de la République, et il a fait preuve à plusieurs reprises d'une hostilité haineuse contre la liberté des catholiques. Et d'autre part, si le préfet et le maire, aidés de la police, de la gendarmerie et de la garnison de Rouen à laquelle ils ont fini par avoir recours, n'ont pu venir à bout de la misérable émeute dont il s'agit, qu'est-ce donc que cette tranquillité de la rue et de la place publique dont on parle tant pour en faire honneur au régime actuel?

« A cet égard du reste, notre opinion est faite depuis longtemps. S'il a éclaté des émeutes sous d'autres régimes, c'est qu'alors le pouvoir défendait résolument l'ordre social contre les hommes de désordre; s'il ne s'en produit pas aujourd'hui, ou si elles s'apaisent avec facilité, c'est que le gouvernement livre aux émeutiers l'ordre social et la liberté des honnêtes gens.

« N'est-ce pas ce qui vient de se passer à Rouen? Que reste-t-il, en présence de faits de cette nature, de la liberté des cultes? Il y a donc un moyen illégal, sans doute, mais très pratique, de la supprimer, malgré notre droit public et malgré le Concordat! Et qui empêchera vraiment quelque jour les radicaux d'user partout de ce moyen, de faire des émeutes autour des églises et d'amener le gouvernement à les fermer ou tout au moins à y interdire les exercices du culte, — pour sauvegarder l'ordre public? Si le régime malveillant et pusillanime que nous subissons dure encore quelque temps, ils en viendront là... A moins cependant que les catholiques ne prennent l'habitude d'aller à l'église avec un revolver dans leur poche : ce serait assurément fâcheux à plusieurs points de vue ;

et puis ce serait très gênant. Mais, que voulez-vous? S'il n'y a que ce moyen d'entendre paisiblement les conférences qu'il nous plaît d'écouter... »

INFORMATIONS

Les plus-values budgétaires sont si considérables que M. de Bérédia — encore une illustration de l'Hôtel-de-Ville — a demandé un crédit de six millions, dès l'ouverture de la séance de samedi, tendant : 1° à l'érection d'une colonne commémorative de la Révolution dans chaque commune de France, total 36,000 colonnes; 2° à la création d'un musée de la Révolution sur l'emplacement des Tuileries. Une lueur de bon sens a fait repousser par la Chambre l'urgence de ce projet.

MESSE DU 24 JANVIER

Les principales notabilités du parti monarchique extra-parlementaire, auxquelles s'étaient joints le bureau de la Droite, beaucoup de sénateurs, de députés entourés d'une nombreuse assistance, entendaient samedi matin, en l'église Saint-François-Xavier, la messe demandée par Monsieur le Comte de Paris pour l'anniversaire du 24 janvier.

M^r le duc de Nemours, accompagné du comte de Riancey, a assisté, en l'église Saint-Honoré d'Eylau, à la messe célébrée, sur sa demande, pour ce même anniversaire.

LE CITOYEN LISBONNE A L'ÉLYSÉE

La « dernière » du citoyen Maxime Lisbonne qui fut, comme on sait, colonel de la Commune, directeur des Bouffes du Nord et propriétaire de la brasserie du Bagne.

Jeudi soir, Lisbonne s'est présenté à l'Élysée, à la réception réservée aux personnages officiels. Il avait revêtu un superbe habit, un pantalon noir à la houzarde, et le cordon de son lorgnon était large de deux doigts! Ainsi attifé, il paraissait fort satisfait de lui. Il s'est d'ailleurs très correctement conduit à la manière des grands seigneurs des Bouffes du Nord au cinquième acte des plus beaux drames : il a salué M. le Président de la République et M^m Carnot, un peu surpris, et il s'est mêlé à la foule des assistants, auxquels, bientôt entouré, il faisait cette déclaration superbe :

« Ce sont les révolutionnaires qui ont fait l'élection du citoyen Carnot, je viens voir comment leur élu les accueille lorsqu'ils se présentent dans son palais! »

L'INCIDENT DE FLORENCE

Mieux vaut tard que jamais. M. de Menabrea s'est rendu chez M. Flourens à l'issue du Conseil des ministres et lui a fait la communication suivante :

Afin d'éviter tout conflit extérieur avec le consulat de France, le gouvernement italien ne fait aucune allusion au consul

de France et ne réclame contre lui aucune peine disciplinaire. L'affaire de la succession Hussein sera réglée d'un commun accord, au point de vue juridique, entre les deux gouvernements, conformément aux stipulations de la convention italo-tunisienne de 1868. Il y a longtemps que cette satisfaction eût dû être donnée aux réclamations de M. Flourens.

L'affaire de Florence est-elle bien terminée? Nous trouvons dans le Paris la dépêche suivante de Florence, 21 janvier :

« Le bruit courait hier soir que le préteur Tosini était déplacé et passait du premier au troisième arrondissement de Florence.

« Au lieu d'être une disgrâce, **CESERAIT UN AVANCEMENT.**

« Mais ce bruit n'est pas confirmé, et j'ai tout lieu de croire qu'il est sans fondement.

« Je vous le signale cependant pour vous donner une idée des dispositions de l'opinion publique.

« Elle accueille volontiers tout ce qui est hostile ou désagréable pour la France. »

S'il est vrai que M. Crispi ait donné de l'avancement au juge Tosini, les satisfactions données à la France ne seraient qu'une mauvaise plaisanterie ajoutée à une insulte.

La Tribuna de Rome dit tenir de source certaine que le ministre de la guerre a donné ses ordres en vue d'embarquer pour Massouah, dans le plus bref délai, la brigade de réserve formée depuis longtemps.

Le Figaro dit que le Pape a adressé deux lettres autographes à M. Carnot, en réponse aux deux lettres par lesquelles le Président de la République lui avait notifié son élection et s'était associé aux fêtes du jubilé.

Le Saint-Père, dans ces lettres, fait des vœux pour la prospérité et la grandeur de la France; il remercie le Président de la République de ses félicitations et des sentiments de vénération empreints dans ses lettres, et il prend acte, avec joie, des déclarations favorables de M. Carnot, en ce qui concerne les bons rapports de la France et du Saint-Siège.

Léon XIII termine en assurant au Président l'appui du Vatican et en lui envoyant ses vœux.

Le texte des lettres échangées ne sera pas publié.

UNE ARRESTATION INEXPLICABLE

M. Streissguth, fournisseur d'instruments de chirurgie à la Faculté de médecine de Nancy, vient d'être arrêté à Strasbourg, par la police allemande, sans que l'on sache encore aucun détail sur son arrestation.

L'émotion est très vive à Nancy. On se perd en conjectures sur les causes qui ont motivé cette mesure.

M^m Streissguth n'a reçu aucun avis lui donnant des explications. Elle est partie pour Strasbourg par un train du matin.

mier trimestre, et 1,500 francs font une grosse somme.

— Tranquillise-toi, ma bonne, tout s'arrangera. L'air de confiance et de décision de la jeune fille calma Greppo, et dès le lendemain, on se mit en route pour le Mouton.

M^m Bourgeois reçut les deux visiteuses à bras ouverts. C'était une de ces femmes de la vieille roche, qui font du commerce une sorte de sacerdoce, et qui travaillent toute leur vie, sans adorer le veau d'or. Assise majestueusement derrière son comptoir, au milieu de ballots de laine et de soie de toutes nuances, elle écouta attentivement le discours de Giselle, en faisant de temps à autres de petits signes d'approbation et d'attention, et lorsque la jeune fille releva les yeux avec anxiété pour lui demander ce qu'elle croyait possible, M^m Bourgeois sourit maternellement.

— Vous arrivez à point, dit-elle, et je crois bien que j'ai votre affaire. Hier, j'ai été appelée au faubourg Saint-Honoré chez une grande dame étrangère que je fournis depuis longtemps. Elle veut des dessins pour un paravent chinois; mais les échantillons lui ont paru trop difficiles, et je dois faire exécuter, par des mains habiles, la partie la plus compliquée de l'ouvrage. C'est justement votre affaire, madame Greppo. Il y a là des points lancés qui ressemblent aux hachures d'un

dessin à la plume, et vous seule êtes capable de vous en tirer. Si vous voulez m'attendre deux minutes, le temps de mettre ma robe et mon chapeau, nous irons ensemble à l'hôtel Kleinfeld et nous ferons notre affaire.

— Mais, madame, objecta timidement Giselle, et moi?...

— Vous venez aussi, bien entendu, mon cher ange, puisque les dessins ne sont qu'un prétexte à présentation.

— Oh! alors, c'est chez cette dame que vous avez l'espoir de me placer?

Le cœur de la jeune fille commença à battre d'émotion.

— Non, pas chez elle; mais je m'aperçois que je ne vous ai pas encore raconté mon histoire, et de cette façon, vous ne pouvez rien y comprendre. M^m de Kleinfeld est chargée, par une de ses amies de Berlin, de lui envoyer une Française, une Parisienne s'il est possible, pour servir d'institutrice à ses filles. Oh! mon Dieu, savez-vous l'allemand? C'est une condition importante.

Giselle regarda Greppo.

— Encore quelque chose que je lui dois, dit-elle en serrant tendrement la main de sa vieille amie; c'est elle qui, dans ma petite enfance, m'a appris à parler couramment l'allemand. Depuis, je me suis perfectionnée au couvent avec une

religieuse originaire de Weimar, et...

— Alors tout va bien, ma mignonne, interrompit la maîtresse du Mouton, qui paraissait enchantée. Du moment que vous savez parler cet horrible jargon, le succès me paraît assuré, pour peu que cette baronne se connaisse en physiognomie. Ainsi donc, dans quinze jours ou trois semaines, juste le temps de préparer votre petit trousseau, vous pouvez être en Prusse.

— En Prusse! s'écria Greppo dont les yeux paisibles lancèrent tout à coup de terribles éclairs. En Prusse! répéta-t-elle d'un ton courroucé, n'espérez pas cela. Plutôt que de voir ma chère enfant partir chez ces Cosaques, j'aimerais mieux m'endormir son pain et le mien le reste de mes jours!

Greppo, comme on le voit, n'était pas très ferrée sur la géographie, et pour elle, Prussiens et Cosaques, c'était tout un. Aux jours de son enfance, qui s'était écoulée dans un village de la frontière, ravagé par les deux invasions, elle avait entendu parler si souvent avec effroi et avec haine des Prussiens et des Cosaques, qu'à force de les réunir dans une même détestation, elle avait fini par leur donner une nationalité commune.

Nous croyons même, Dieu nous pardonne ce jugement téméraire, que si elle eût connu Berlin pour la capitale de la Prusse, elle se serait refusée à employer pour ses admirables tapisseries

GRAND INCENDIE AU HAVRE

Samedi matin, vers cinq heures, un incendie considérable s'est déclaré dans les chantiers de la Méditerranée, au Havre.

Le feu avait envahi le bâtiment principal où se trouvent les machines et outils du chantier.

Dans l'espace d'une demi-heure, toutes les constructions, machines, outils, etc., étaient complètement détruits, cela malgré les efforts des 15 ou 20 pompes accourues dès le premier moment sur le lieu du sinistre et qui ont rivalisé de zèle et de courage.

Les pompiers ont dû se contenter de préserver les établissements voisins et chantiers où se trouvent les navires en construction.

Les dégâts sont considérables et il est encore impossible de les évaluer même approximativement.

Plus de 800 ouvriers vont se trouver sans travail et la plupart dans une profonde misère.

On télégraphie du Havre au Temps :

« On est maître de l'incendie. Tout le grand hangar aux outils du chantier des Forges et Chantiers de la Méditerranée est détruit.

« La direction de Paris fait savoir qu'on ne renverra aucun ouvrier.

« Les dommages sont considérables, les pertes couvertes par les assurances.

REVUE FINANCIÈRE

HEBDOMADAIRE

Paris, 22 janvier.

Le marché de nos rentes a conservé toute la semaine son caractère d'incertitude sous l'influence des complications extérieures sans cesse attendues: Le 3 0/0 clôture à 81.25; le 4 1/2 0/0 à 107.72.

L'action du Crédit Foncier termine à 1,375. Les obligations foncières et communales à lots ont un bon courant de demandes de la part des capitalistes désireux de mettre en portefeuille des titres susceptibles d'une plus-value importante. Les Bons à lots et les Bons de la Presse conservent également un bon courant de demandes.

La Société Générale est immobile à 452.50, le cours n'indique nullement la valeur réelle du titre, mais fait simplement ressortir l'absence de transactions sur une valeur qui, étant nominative, ne peut donner lieu à aucune spéculation.

Les Dépôts et Comptes courants sont stationnaires à 600.

La Compagnie d'assurances l'Aigle-Vie est dans une situation très prospère. Le bilan du dernier exercice accuse d'incessants progrès. Le compte des profits et pertes se solde par un excédent de près de 200,000 fr.

La Transatlantique regagne 5 francs sur la clôture précédente à 520.

Les Polices A B de l'Assurance financière ont donné lieu à de nombreuses opérations. La petite épargne s'y emploie de préférence en raison de ses garanties spéciales et de son intérêt rémunérateur de 5 0/0.

Le Crédit Lyonnais repart 2 francs à 575. Le Corinthe retombe lourdement lourdement à 240. Malgré tous les efforts pour maintenir les cours précédents, la spéculation est obligée de céder devant les demandes de réalisation qui se produisent. Ce mouvement indique bien quelle est l'opinion défavorable du public sur cette valeur, opinion que la situation compromise de la compagnie ne justifie que trop.

L'action de Panama, sous l'influence de quelques ventes à découvert, recule momentanément à 235. On attend avec intérêt les communications que

cette laine douce et égale, sans pareille à l'usage, et vendue dans le commerce sous le nom de laine de Berlin.

Ou eut grand-peine à calmer l'indignation patriotique de Greppo. Giselle lui parla avec éloquence des chemins de fer, des télégraphes, de la poste, de la rapidité des communications qui supprime les distances. Elle lui dit qu'elle était assurée de ne rencontrer aucun Cosaque à Berlin, qu'ils y étaient pour le moins aussi rares qu'au Luxembourg ou sur la place Saint-Sulpice; surtout elle fit luire à ses yeux la brillante perspective de l'épaulette d'or, qui attendait Raoul à sa sortie de Saint-Cyr.

Greppo s'avoua vaincue; il ne lui resta plus d'autre objection à faire que celle de sa pauvre toilette, peu convenable, disait-elle, pour se présenter devant la très haute et très puissante baronne. A cela, M^m Bourgeois répondit qu'il ne s'agissait pas de Greppo, et que M^m de Kleinfeld ne ferait sûrement aucune attention à son chapeau râpé et à son vieux chapeau noir.

— Quant à M^m Giselle, je me demande si elle pourrait être plus charmante en velours, en soie et en dentelle, que dans son modeste costume de pensionnaire. Mais dépêchons-nous, ma bonne dame, il se fait tard déjà, et M^m la baronne fait chaque jour, vers quatre heures, la promenade obligée au bois de Boulogne. Savez-vous qu'il y a loin d'ici au faubourg Saint-Honoré!

(A suivre.)

doit faire M. de Lesseps à l'assemblée générale des actionnaires fixée, comme on sait, au 28 courant. Le Comptoir d'Escompte passe de 1,055 à 1,065. Le marché des actions de nos chemins de fer est sans grand changement. Les obligations sont très soutenues.

Nouvelles militaires.

Par décision ministérielle du 18 janvier 1888:

M. le général de brigade Roussel, chef d'état-major du gouvernement militaire de Paris, a été nommé membre du comité consultatif d'état-major, en remplacement de M. le général Boudet, passé dans la section de réserve.

M. le général de brigade de Sesmaisons, sous-chef d'état-major général du ministre de la guerre, a été nommé secrétaire du comité consultatif d'état-major, en remplacement de M. le général Caffarel.

M. le général de brigade Macé, commandant l'artillerie du 3^e corps d'armée, M. le colonel Treymüller, commandant le 16^e régiment de dragons, et M. le colonel Quinivet, commandant le 1^{er} régiment de génie, ont été nommés membres du comité consultatif de l'infanterie, en remplacement de M. le général Ladvoat, de M. le général Castanier, placé dans la section de réserve, et de M. le colonel Lucan de Pestouan.

MM. les généraux de brigade Delorme, adjoint à l'inspecteur général permanent des remontes, et Rapp, commandant la 2^e brigade de chasseurs (1^{re} division de cavalerie), membre du comité consultatif de l'artillerie, ont été nommés membres du comité consultatif de la cavalerie, en remplacement de M. le général Droz et de M. le colonel Lagrange, retraités.

M. le colonel d'Abel de Libran, commandant le 14^e régiment de dragons, a été nommé secrétaire du comité consultatif de la cavalerie, en remplacement de M. Rothwiller, promu au grade de général de brigade et appelé à un commandement en province.

M. l'intendant militaire Segonne, directeur du service administratif des troupes stationnées dans le gouvernement militaire de Paris, et M. le colonel Haut, commandant le 3^e régiment de cuirassiers, ont été nommés membres du comité consultatif de l'intendance, en remplacement de M. l'intendant Roux, pourvu d'un emploi en province, et de M. le général Castanier, placé dans la section de réserve.

M. Sionnet, colonel à l'état-major particulier, directeur de l'atelier de construction de Tarbes, a été désigné pour commander le 24^e régiment.

M. Rousigneux, lieutenant-colonel au 4^e régiment d'artillerie, a été classé au 5^e régiment et désigné pour occuper l'emploi de directeur de l'École d'artillerie du 7^e corps d'armée.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

UN AMATEUR DE LIQUEURS

Samedi soir, vers 8 heures 1/2, un jeune et audacieux filou, du nom de Fouché, guettait le moment où il n'y avait personne dans le magasin de pâtisserie de M. Demont, rue du Puits-Neuf, pour s'introduire furtivement et enlever des bouteilles de liqueurs.

Cette manœuvre lui avait réussi pleinement pour la chartreuse; mais le triple-sec tentait tout particulièrement ce voyoucraté gourmet. Fort à propos, la demoiselle de magasin fit son apparition au moment où Fouché emportait sa seconde bouteille. Un instant interdite d'une telle audace, cette demoiselle appela bientôt du secours. Deux ou trois personnes se mirent à la poursuite du voleur qui détalait ferme par la rue du Marché-Noir et la rue du Temple; il prit la rue Traversière et rentra à son domicile, Grand'Rue, où il fut bientôt rejoint par ceux qui le poursuivaient et par un sergent de ville qu'on était allé chercher.

On pénétra dans la chambre de notre voleur, qui avait eu le temps de se mettre au lit, et simulait le malade; une légère douche le guérit vite et le remit aussitôt sur pied. Une perquisition fit découvrir la première bouteille de liqueur; il s'était débarrassé de la seconde en fuyant.

Fouché, quoique jeune, est coutumier du fait; il sort depuis peu de prison, où il va

rentrer encore pour quelque temps, espérons-le.

Il faisait partie de cette bande de vauriens qu'on peut voir journellement dans les rues, sous le théâtre, ou à la poste, et que la police ferait bien de nous débarrasser d'une façon ou d'une autre.

THÉÂTRE DE SAUMUR

Nous ne saurions trop recommander au public saumurois la représentation de ce soir lundi qui comprend deux charmants opéras-comiques et une comédie des plus gaies.

M. Delvoe, le sympathique baryton, jouera dans les *Noces de Jeannette* et dans le *Maître de chapelle*.

Le rôle de Gertrude de ce dernier opéra sera rempli par M^{me} Justin Née, l'excellente cantatrice que nous avons tant applaudie sur notre scène comme première dugazon, et qui depuis a obtenu de si brillants succès sur plusieurs grands théâtres.

MUSIQUE MUNICIPALE DE SAUMUR

Le deuxième concert de la Musique municipale aura lieu le mercredi 1^{er} février.

Les personnes non souscripteurs pourront se procurer des cartes chez M. le président de la Musique municipale, rue de la Tonnelle, 45, ou chez M. Meyer, rue d'Alsace, 43.

L'ABELLE SAUMUROISE

Nos lecteurs se rappellent que l'*Echo Saumurois*, dans son numéro du 29 octobre dernier, a publié un très long article faisant connaître l'*« Abeille Saumuroise »*, société coopérative de consommation, dont le siège était rue du Portail-Louis, n^o 32.

Un avis qui vient d'être publié dans les journaux de la région, mais qui ne nous a pas été communiqué, informe que le siège social est transféré rue du Puits Tribouillet, n^o 6.

M. Jules Breton est en ce moment à Paris, où il s'occupe de la formation de la troupe du Casino de Royan, dont il est le Directeur artistique. On sait que M. Breton a été désigné par l'Administration du *Théâtre d'Application*, à Paris, pour remplir le délicat office de directeur du personnel.

Le nouveau poste auquel vient d'être appelé notre ancien directeur indique suffisamment en quelle estime il est tenu dans le monde théâtral.

Publications de mariage.

Henri-Jules Savary, cocher, et Anne Tournon, domestique, tous deux de Saumur. Claudius Marcheval, négociant, et Rachel Colin, sans profession, tous deux de Saumur.

Léon-Auguste Etchepare, maître-bottier à l'École de cavalerie de Saumur, et Augustine-Joséphine-Mathilde Peroche, sans profession, d'Angers.

Charles-Ferdinand Mandaron, peintre, et Delphine-Marie Sanson, sans profession, tous deux de Saumur.

Prosper-Clément Godrie, maréchal-ferrier, et Constance-Marie Chouannière, sans profession, tous deux de Saumur.

François Samson, cultivateur, de Courchamps, et Joséphine Patée, sans profession, de Saumur.

Louis-Augustin Guillardreau, jardinier, de Saumur, et Reine-Constance-Romaine Ledauphin, cuisinière, de Laval.

Joseph-Marie Delhumeau, marchand (veuf), de Saumur, et Marie Pavillon, sans profession, de Vihiers.

Auguste-Léopold Haye, maître-tailleur à la 5^e compagnie de remonte, de Saumur, et Emilie-Lucie-Ernestine-Marie Fleurisson, de Sigournais (Vendée).

Joseph-Louis Benoit, employé de chemin de fer, et Marie-Louise Delarue, sans profession, tous deux de Saumur.

Fernand Mée, marchand mercier, de Saumur, et Isabelle-Marguerite-Marie Poupard, modiste, de Nantes.

LA SÉCURITÉ

DES SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS

Un mathématicien, M. P. de Laffitte, vient de consacrer divers travaux aux sociétés de secours mutuels, auxquelles il prêche un déficit inévitable. L'Académie des sciences a

pensé qu'un si fâcheux pronostic méritait un sérieux examen et, sur la demande des ministres de l'intérieur et de l'instruction publique, elle a nommé une commission spéciale pour y procéder.

Un éminent avocat de Rouen, M. Vermont, qui s'est beaucoup occupé de ces sociétés, répond dans le *Nouveliste* à M. de Laffitte dont il contredit absolument les conclusions.

Voici les principaux passages du travail de M. Vermont sur cette intéressante question :

« M. de Laffitte croit qu'un déficit certain nous empêchera de continuer le service des retraites.

« C'est le contraire qui est vrai.

« Depuis vingt ans, toutes les grandes sociétés de Rouen n'ont cessé d'augmenter le chiffre de leurs pensions et, sans la déplorable loi de 1886, toutes pourraient l'augmenter de nouveau.

« Il en est de même à peu près partout et en voici la preuve :

« En 1876, nos pensions s'élevaient à 504,094 fr.; elles ont atteint, en 1885, le chiffre de 4,582,607 fr.; elles ont donc triplé en dix ans. Mais ne vous effrayez pas. Pendant ce même espace de temps, nos capitaux de retraites s'élevaient de 28 millions à 66, si bien qu'en donnant un million de pensions de plus, notre disponible de retraites, loin de décroître, s'est élevé de 17 millions à 31.

« L'erreur de M. de Laffitte a deux causes : Il a oublié que beaucoup de sociétaires démissionnent : ils changent de ville, ils sont atteints par le chômage, ils se découragent, les charges de famille ne leur permettent plus d'apporter l'épargne quotidienne, ils ne veulent ou ne peuvent plus, hélas ! payer leurs cotisations, les radiations plus que la mort diminuant le nombre des retraités. M. de Laffitte n'en tient pas compte, c'est un oubli qui bouleverse son calcul.

« Il a de plus, comme tous les théoriciens, procédé du particulier au général. Le malheur est que, s'appuyant sur deux exemples, il les a mal choisis.

« Il ne faut pas condamner toutes nos sociétés, parce que quelques-unes ne tiennent pas un compte suffisant de l'arithmétique.

« Si j'examinais le double palliatif proposé par M. de Laffitte, je serais tenté de dire qu'il est pire que le mal. Substituer le livret individuel aux pensions constituées par les sociétés, c'est proclamer qu'elles sont inutiles et qu'il faut les supprimer.

« Constituer les pensions avec capital aliéné au lieu du capital réservé, c'est tuer la poule pour avoir ses œufs et détruire, au moment où elle commence à produire des résultats, l'œuvre magnifique qui dote la France d'un trésor de prévoyance volontairement constitué contre la misère, alimenté surtout par ceux qu'elle menace et qui en préservera sûrement le travailleur dans sa vieillesse, le jour où tous les hommes de cœur comprendront qu'il ne faut pas laisser à l'ouvrier le soin d'alimenter ce trésor par son épargne difficile, mais qu'il y a pour tous un devoir social à coopérer à une entreprise si belle et déjà si féconde.

« On n'a donc point à craindre que nos sociétés ne tiennent point leurs promesses.

« Le danger, c'est qu'elles soient détournées de leur but par les ambitieux qui ne s'étaient jamais occupés d'assistance ou de prévoyance avant d'être candidats, et qui voudraient faire de nos sociétés des instruments politiques et des agents électoraux.

« Le danger, c'est que ces protecteurs apparents, dont la bouche est toujours pleine de compliments et de promesses, continuent leur œuvre néfaste et bouleversent, en l'empirant de plus en plus, notre législation qu'ils avaient promis d'améliorer.

« Déjà ils ont frappé nos retraites d'un impôt déguisé de 25 0/0; ils se disposent à en frapper nos dépôts, et quelques-uns ont l'impudence de présenter de telles lois comme un bienfait.

« Les croire, les suivre ou les laisser faire, voilà le danger. »

Ces judicieuses observations méritaient d'être citées. On a trop souvent fait servir les sociétés de secours mutuels à des usages politiques; on les a même opposés aux sociétés charitables, afin de *laisser* l'assistance. Mais, dégagées de tutelles compromettantes, ces sociétés peuvent rendre d'utiles services, car elles procèdent, n'en déplaise aux républicains, d'un devoir chrétien, et elles encouragent, au profit de l'ordre social, l'épargne et la prévoyance.

HENRY BRIEUC.

Dernières Nouvelles

M. le Président de la République recevra aujourd'hui lundi, dans la soirée, ses camarades de promotion de l'École polytechnique des années 1857-1858.

Par décret paru à l'*Officiel* d'hier, M. Couturier, juge au tribunal de première instance de la Seine, remplira, au même siège, les fonctions de juge d'instruction, en remplacement de M. Vigneau, qui a été relevé de ses fonctions.

Le mariage de M. le comte Gaston de Gontaut-Biron avec M^{lle} de Virieu a été célébré aujourd'hui lundi, 23 janvier, à midi, à l'église Sainte-Clotilde.

M^{re} d'Hulst, recteur de l'Institut catholique, a donné la bénédiction nuptiale aux jeunes époux.

On télégraphie de Blidah :

« Un déserteur qui avait été retrouvé, passait en conseil de guerre. Au cours de l'audience, l'accusé lança son soulier à la tête du commissaire du gouvernement.

« Après un réquisitoire énergique, le soldat a été condamné à mort. »

Dépêche télégraphique.

Service spécial de l'ECHO SAUMUROIS

Paris, 23 janvier, 1 h. 20, soir.

Dans une réunion anarchiste tenue au Havre, où il y avait 2,000 assistants environ, deux coups de revolver ont été tirés sur Louise Michel qui a été blessée. L'agresseur se nomme Lucas, garde-magasins. Il a été mis en état d'arrestation.

Le *Figaro* de ce matin publie une lettre de M. Henri Berryer, protestant contre le démenti de MM. de Deux-Brézès et Cazenove, relativement aux articles qui ont été publiés sur M. de Falloux.

Le *Daily Chronicle* de ce matin publie une dépêche de Rome qui dit que le négus refusait une rencontre avec les Italiens et se retirait dans l'intérieur de l'Abyssinie. De cette façon, l'expédition serait terminée.

LA PANFULINE

Le meilleur des produits à détacher, peut s'employer sur toutes les étoffes, ne détériore pas les couleurs et ne laisse aucune trace.

Mélangé d'eau, ce produit remet à neuf les métaux précieux et rend les cuivres ciselés plus beaux qu'à leur sortie de fabrique.

Seul dépôt : EPICERIE CENTRALE.
Le flacon, 4 fr.

INJECTION BROU

40 ans de succès. La seule guérissant sans lui rien adjoindre, les *Ecoulements anciens ou récents*.
EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE
Prix : 5 fr. le flacon. — Chez J. FERRÉ, Pharmacien
109, RUE RICHELIEU, PARIS

Théâtre de Saumur

Direction : JUSTIN NÉE

LUNDI 23 Janvier 1888,

Avec le concours de M^{me} Justin NÉE

Le Maître de Chapelle

Opéra-comique en 1 acte, paroles de M^{me} Sophie Gay, musique de PAER.

M^{me} JUSTIN NÉE remplira le rôle de Gertrude.

Les CHEVALIERS du PINCE-NEZ

Comédie en 2 actes, mêlée de chant, par MM. E. Grangé, P. Deslandes et L. Thiboust.

Les Noces de Jeannette

Opéra-comique en 1 acte, paroles de MM. Jules Carré et Michel Barbier, musique de VICTOR MASSÉ.

ORDRE : Le Maître de chapelle ; 2. Les Chevaliers ; 3. Les Noces.

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/4.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE

En totalité ou par lots, LA **MÉTairie DE LA FORTUNERIE** Située commune d'Allonnes, Contenant 25 hectares environ. S'adresser à M. TAVEAU, Nicolas, expert-géomètre à Bagnaux.

Etude de M^e BREVET, notaire à Tigné.

A VENDRE OU A LOUER

Le Four à Chaux de Riou Situé commune de Tigné, sur la route d'Aubigné, Avec bâtiments d'exploitation, magasins, hangars et abris, et terrain en dépendant, d'une contenance totale de 89 ares 8 centiares. Pour renseignements et pour traiter, s'adresser à M^e BREVET, notaire.

Etude de M^e CHASLE, notaire à Angers, rue Saint-Blaise, n° 3.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION, Qui aura lieu le **mardi 24 Janvier courant, à midi précis.** A la propriété de Montbenault, commune de Faye, Par le ministère de M^e CHASLE, notaire, **35 BARRIQUES DE VIN BLANC** Provenant des vignes de M^{me} Bordillon, récolte 1887. La vente aura lieu au comptant, plus 10 0/0 pour les frais. Pour tous renseignements, s'adresser : à M. ROBIN, administrateur sequestre de la succession de M^{me} Bordillon, à Angers, rue de la Roë, 36, ou à M^e CHASLE, notaire. (40)

CAVE A LOUER

Petite chambre garnie ou non garnie à louer S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1888, **UNE PETITE MAISON** Faisant le coin de la rue Dacier et de la rue du Marché-Noir. S'adresser à M. Raymond GIRARD, rue Dacier, 24, ou à M^e AUROYER, notaire, place de la Bilange. (46)

A LOUER

En totalité ou par parties **ANCIENNE MAISON DU PRINTEMPS** Située rue de la Tonnelle. S'adresser à M^{me} veuve COUTARD, place du Petit-Thouars, Saumur.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1889, **TRÈS GRAND MAGASIN** A deux ouvertures, Situé rue du Puits-Neuf, 21. S'adresser à M. et M^{me} JAGOT, rue d'Orléans, 76, Saumur. (869)

M^{me} MERCIER-FISCHER

a l'honneur d'informer sa clientèle, que M. G. PILLET, accordeur-égaliseur de la maison PLEYEL, fait partie de sa maison depuis le 1^{er} janvier, et que les abonnements d'accords seront continués dans les meilleurs conditions. (23)

ON DEMANDE à prendre un petit **fond de commerce** ou un petit **café bien achalandé.** S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un **garçon de course**, 16, rue d'Orléans.

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Rue Nationale, 18. (799)

A VENDRE

Bouteilles Champenoises renforcées Très bonnes conditions. S'adresser à M. Ch. JEDRAU, chef de caves à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

Cours de Guitare, de Solfège

Leçons d'Espagnol PAR **M. MIGUEL ARAN** 30, rue Saint-Nicolas.

VICHY

Administration—Paris, 8, Boulevard Montmartre **PASTILLES DIGESTIVES** fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des Eaux. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles. **SELS de VICHY pour BAINS.** — Un Rouleau pour un Bain. **SUCRE D'ORGE de VICHY.** — Bonbon digestif. Pour éviter les contrefaçons, exiger sur tous les produits les marques de **LA COMPAGNIE** Dépôt chez tous les marchands d'Eaux minérales, droguistes et pharmaciens.

L'ARMÉE TERRITORIALE

Journal hebdomadaire Paraissant le Samedi 12, rue Grange-Batelière, Paris Seul journal s'occupant exclusivement des officiers de réserve et de l'armée territoriale, ce qui lui permet de traiter avec tous les développements nécessaires les questions intéressant particulièrement ces officiers.

ABONNEMENTS : Six mois 7 fr. Un an 12 » On s'abonne aussi, sans frais, au bureau de l'Echo Saumurois.

LA FEMME ET LA FAMILLE

Journal des jeunes personnes Sous la direction de M^{lle} Julie GOURAUD On s'abonne à Saumur, au bureau de l'Echo Saumurois.

ABONNEMENTS : Edition mensuelle, sans annexes ni gravures 6 fr. La même, avec annexes, gravures, modes, patrons, dessins, broderies, tapisseries 12 fr. Envoyer un mandat-poste au bureau du journal.

LE COLLÈGE DE SAUMUR PRÉPARE AUX **ÉCOLES D'ARTS ET MÉTIERS** ET A L'EMPLOI **D'Élève Mécanicien des Equipages de la Flotte** L'Atelier d'Ajustage du Collège de Saumur, ouvert le 4^{er} Mars 1884 avec Cinq Étaux seulement, contient aujourd'hui Quarante-huit Étaux, Deux Moteurs, Cinq Tours, Deux Machines à Percer, Un Étau-Limeur, Une Machine à Raboter, Une Machine à Fraiser.

EN VENTE ALMANACH DE MAINE-ET-LOIRE (Arrondissement de Saumur) **P. GODET** ÉDITEUR, IMPRIMEUR-LIBRAIRE. Se trouve également aux librairies DÉZÉ, GUILLEMET et GIRARD, à Saumur, et chez M^{me} veuve FILLOCHÉAU, libraire à Doué-la-Fontaine. Prix : 10 centimes.

LA SAUMUROISE Assurance Mutuelle contre la Mortalité des Chevaux, Etablie entre les communes de Saumur, Bagnaux, Saint-Hilaire-Saint-Florent et Saint-Lambert-des-Levées. Pour tous renseignements, s'adresser à M. RICHARD, vétérinaire, 20, rue Saint-Jean, Saumur.

SANS PALAIS DENTS NI CROCHETS **Léon A. Fresco** Chirurgien-Dentiste 68, QUAI DE LIMOGES SAUMUR Extraction, Aurification—Prix modéré. Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

VOLUME DE 1887

10 fr. » le volume broché 11 fr. 50 le volume cartonné Nota. — Par la poste, 1 fr. 50 en sus des prix ci-dessus.

MAGASIN PITTORESQUE

Paraissant le 15 et le 30 de chaque mois Rédacteur en chef: M. ÉDOUARD CHARTON

ABONNEMENTS POUR 1888 10 fr. pour Paris. 12 fr. Départements. 13 fr. Union postale.

BUREAUX : 29, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 29, A PARIS

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT														
SAUMUR MONTREUIL THOUARS LOUDUN POITIERS				SAUMUR — MONTREUIL — DOUÉ				SAUMUR VERNANTES CHATEAU-DU-LOIR.						
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	
Saumur(ori.)	2 03	6 53	»	»	1 38	4 16	8 34	Saumur(ori.)	»	4 16	8 34	Saumur(ori.)	7 57	11 54
Saumur(état)	»	6 50	8 31	10 37	»	4 13	8 30	Saumur(état)	8 31	4 13	8 30	Saumur(état)	8 10	12 09
Nantillyhalte	»	7 03	8 37	10 44	»	4 26	8 43	Nantilly	8 37	4 26	8 43	Nantilly	8 19	12 18
Varr.-Chacé	»	7 09	8 48	10 52	»	4 32	8 49	Montreuil(a)	9 19	4 55	9 08	Vernantes	8 32	12 31
Brézé s.-Cyr	»	7 17	9 02	11 11	»	4 40	8 56	— (dép.)	9 29	5 »	9 20	NoyantMéon	8 59	12 59
Montreuil(a)	2 31	7 29	9 19	11 15	2 06	4 55	9 08	le Vaudelnay	9 40	5 11	5 17	Chât.-d-Loir	10 07	2 14
— (dép.)	2 34	7 33	»	11 24	2 08	4 59	9 11	Baugé	9 50	5 20	5 44	»	2 06	5 09
Thouars	2 53	8 »	»	11 57	2 27	5 27	9 38	Doué	9 57	5 27	6 21	»	2 14	5 09
Loudun	»	8 10	»	»	2 52	»	9 52	»	»	»	»	»	2 14	5 09
Poitiers	»	16 33	»	»	»	»	12 12	»	»	»	»	»	2 14	5 09
SAUMUR — BOURGUEIL				SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON										
STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Mixte soir							
Saumur	7 46	12 48	4 31	Saumur	7 46	9 26	4 31							
Port-Boulet	8 56	3 10	6 48	Port-Boulet	8 40	12 20	6 50							
Bourgueil	9 07	3 23	7 »	Chinon	9 04	12 50	7 14							

LIGNE D'ORLÉANS									
ANGERS — SAUMUR — TOURS									
STATIONS	Diréc. matin	Omn. mixte matin	Expr. mixte matin	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. mixte soir	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. mixte soir
Angers	2 19	6 30	8 45	11 29	2 57	5 22	9 35	10 05	10 05
La Ménitré	2 52	7 10	9 10	12 08	3 42	6 18	10 22	10 22	10 22
Les Rosiers	»	7 19	9 18	12 17	3 52	6 22	10 32	10 32	10 32
St-Clément	»	7 26	»	12 24	3 59	6 29	10 39	10 39	10 39
St-Martin	»	7 33	»	12 31	4 07	6 36	10 46	10 46	10 46
Saumur(a)	3 22	7 46	9 34	12 44	4 20	6 49	10 59	10 59	10 59
— (dép.)	3 27	7 59	9 47	12 48	4 31	6 53	11 03	11 03	11 03
Varennes	»	8 05	9 48	1 01	4 45	7 06	11 17	11 17	11 17
Port-Boulet	3 52	8 20	9 57	1 15	5 01	7 30	11 30	11 30	11 30
Langeais	4 26	8 59	10 19	1 53	5 46	7 59	11 46	11 46	11 46
Tours	5 05	9 42	11 05	2 36	6 35	8 43	11 48	11 48	11 48
TOURS — SAUMUR — ANGERS									
STATIONS	Expr. matin	Omn. mixte matin	Omn. mixte matin	Expr. soir	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. soir	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir
Tours	1 23	5 1	7 15	11 35	2 05	5 25	8 45	10 20	10 20
Langeais	2 13	5 43	7 47	12 13	2 49	6 08	9 20	10 45	10 45
Port-Boulet	2 38	6 20	8 24	12 46	3 09	6 28	9 39	11 04	11 04
Varennes	»	6 32	8 36	1 12	3 19	6 38	9 49	11 14	11 14
Saumur(a)	2 57	6 45	8 49	1 13	3 29	6 48	9 59	11 14	11 14
— (dép.)	3 03	6 52	8 56	1 13	3 29	6 48	9 59	11 14	11 14
St-Martin	»	7 06	9 10	1 25	3 41	7 00	10 11	11 14	11 14
St-Clément	»	7 13	9 17	1 31	3 47	7 06	10 17	11 14	11 14
Les Rosiers	»	7 21	9 25	1 38	3 54	7 13	10 24	11 14	11 14
La Ménitré	3 28	7 32	9 36	1 48	4 02	7 18	10 34	11 14	11 14
Angers	3 57	8 21	10 25	2 30	4 17	7 32	10 43	11 14	11 14
SAUMUR — LA FLÈCHE									
STATIONS	Expr. matin	Omn. mixte matin	Omn. mixte matin	Expr. soir	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. soir	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir
Saumur	7 05	1 18	7 20	La Flèche	7 15	10 20	5 05	5 05	5 05
Vivry	7 24	1 31	7 33	Clefs	7 33	10 48	5 23	5 23	5 23
Longué	7 45	1 45	7 48	Baugé	7 53	11 15	5 41	5 41	5 41
Jumelles	8 08	1 57	8 01	Jumelles	8 09	11 37	6 00	6 00	6 00
Baugé	8 33	2 13	8 18	Longué	8 24	11 57	6 18	6 18	6 18
Clefs	9 01	2 30	8 37	Vivry	8 38	12 17	6 37	6 37	6 37
La Flèche	9 20	2 45	8 52	Saumur	8 55	12 39	6 44	6 44	6 44

Ve par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet, Hôtel-de-Ville de Saumur

Certifié par l'imprimeur soussigné.